



15ème législature

Question N° : 21305	De M. Régis Juanico (Socialistes et apparentés - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Action et comptes publics		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > Frais de représentation du ministre de l'action et des comptes publics	Analyse > Frais de représentation du ministre de l'action et des comptes publics.
Question publiée au JO le : 09/07/2019 Réponse publiée au JO le : 10/03/2020 page : 1882 Date de signalement : 25/02/2020		

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur ses frais de représentation. La dotation de frais de représentation des membres du Gouvernement est plafonnée à 150 000 euros pour un ministre (QE n° 16056). Il lui demande de lui préciser à combien se sont élevés ses propres ses frais pour l'année 2018 et de lui en communiquer le détail exhaustif.

Texte de la réponse

Pour l'année 2018, les frais de représentation du cabinet du ministre de l'action et des comptes publics d'un montant total de 137 237 € se sont répartis selon les natures de dépenses suivantes (doctrine du Secrétariat général du Gouvernement) : - les frais de réception d'un montant de 16 400 € ; - les frais de restauration d'un montant de 112 689 € ; - les décorations florales d'un montant de 2 794 € ; - les cadeaux protocolaires d'un montant de 5 354 €.